Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260216-2026_27-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Cécile Perrot.
Absents : Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14	Présents 12	Votants 12
Date de convocation	09 février 2026		
Date d'Affichage	10 février 2026		
Secrétaire de Séance	Irène Cloteau		

Délibération n° **2026-27**
Nature de l'Acte **7.5 Subventions**

Réhabilitation et Rénovation Energétique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Résultat Appel d'Offres - Validation des Entreprises Retenues Demande Subvention CAF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 26 août 2024 confiant au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les opérations d'exécution des études et des travaux relatives au projet de réhabilitation et de rénovation énergétique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,
Vu la procédure d'appel d'offres relative aux travaux susmentionnés, clôturée le 16 janvier 2026,
Vu le rapport d'analyse des offres établi par Nicolas CHAMBON, Architecte chargé de la mission de maîtrise d'œuvre,
Considérant qu'au regard de cette analyse, il convient de valider le choix des entreprises retenues afin de permettre la poursuite de l'opération,
Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération,
Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **DECIDE** de valider le choix des entreprises retenues pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, conformément au rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre :

N° Lot	Intitulé du lot	Entreprises	Montant HT
Lot 1	Démolition	LEPAGE	44 940.74 E
Lot 2	Gros œuvre - Ravalement	LEPAGE	73 031.23 E
Lot 3	Charpente bois - Bardage	DARRAS	19 306.00 E
Lot 4	Couverture ardoise	PAUMARD	15 500.00 E
Lot 5	Menuiseries extérieures aluminium	MIROITERIE 35	90 234.60 E
Lot 6	Menuiseries intérieures	MENUISERIE BERREE	49 701.10 E
Lot 7	Cloisons sèches - Isolation	STOA	102 829.20 E
Lot 8	Revêtements de sols	COREFI	31 990.00 E
Lot 9	Peinture	CADEC	20 300.00 E
Lot 10	VRD - Aménagements extérieurs	POTIN TP	45 586.00 E
Lot 11	Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire	QUARK BATIMENTS	212 873.52 E
Lot 12	Électricité CFO - CFA	MICAULT	61 951.33 E
		Total HT	**768 243.72 E**

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260216-2026_27-DE

• **AUTORISE** le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, à notifier les marchés correspondants,

• **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération, tel que présenté ci-après :

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'ouvrage déléguée	SDE35	45 991.80 E
Maîtrise d'œuvre	Nicolas CHAMBON Architecte	63 275.00 E
Divers (SPS, Contrôleur technique, aléas...)		101 803.00 E
Travaux		768 243.72 E
Mobilier		20 000.00 E
	COUT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	**999 313.52 E**
Aides Publiques		**Montant HT**
Fonds Vert		281 505.00 E
DSIL		160 000.00 E
Fonds Chaleur		25 684.00 E
Région Bretagne		105 649.00 E
Département		100 000.00 E
CAF		98 362.82 E
ACTEE MOE		12 250.00 E
	Total Aides Publiques	**783 450.82 E**
Part de la Collectivité	Fonds propres	100 461.98 E
	Avance Remboursable SDE35	115 400.72 E
	Total Part de la Collectivité	**215 862.70 E**
	TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)	**999 313.52 E**

• **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

• **DECIDE** de solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention d'aide à l'investissement à hauteur de 98 362.82 E,

• **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document afférent,

• **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget communal.

Fait à Andouillé Neuville, le 17 février 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.